

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT BAS-VALAIS

COMMUNE DE LEYTRON

Folios N°14 - 16

Domaine de l'Etat

CADASTRE FORESTIER

Mise à l'enquête selon art. 10, al. 2 et art. 13, al. 1 de la loi fédérale sur les forêts

Légende

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiats, avec piquetage par le service forestier et relevé par le géomètre.

Constatation de la forêt à titre indicatif, en dehors de la zone à bâtir

Limite du PAD

Le Géomètre



GEOZRIVES SA
Géomètres d'Etat
Société à responsabilité limitée
SARL

L'ingénieur forestier



l'Etat forestier romand
Confédération suisse

Le Service des Forêts et du Paysage



le Service des Forêts et du Paysage
Confédération suisse

La Commune



la Commune de Leytron
Confédération suisse

Riddes, le 10 décembre 2014

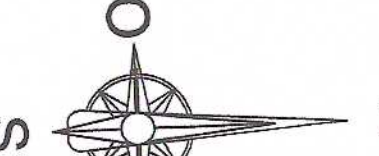
1:1000

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 12 AOÛT 2015
Droit de sceau: Fr. 180

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



LE CHANCELIER D'ETAT
Confédération suisse



N
E
S
O

No 6135.935